

Prix du lait : deux coopératives devant le tribunal

Jean Le Borgne

● Le différend n'est pas nouveau. Depuis la création, en 2009, de la coopérative Laïta par Even, Terrena et Coopagri Bretagne, devenue Eureden après la fusion avec Triskalia, la question de la rémunération divise les deux principales coopératives de l'Ouest breton.

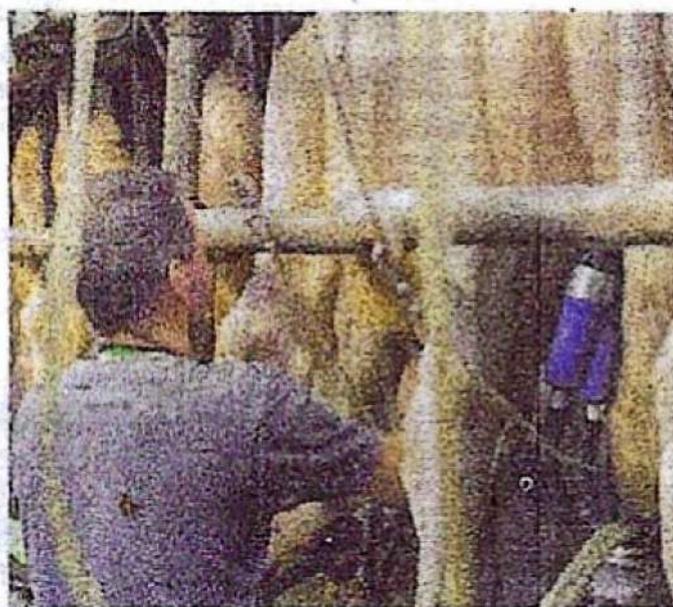
Les tentatives de médiation n'y ont rien changé. Au point que la coopérative Eureden assignait, ce jeudi, Even devant le tribunal judiciaire de Brest afin d'obtenir une rémunération équitable de tous les éleveurs dont le lait est transformé par Laïta. Elle réclame le versement intégral des sommes qu'elle estime dues à ses producteurs.

Plus de 2 M€ en question

Le conflit porte sur le respect du droit de ristourne. En d'autres termes, Eureden défend le principe d'une équité dans la redistribution du résultat à tous les éleveurs. Le conflit ne porte pas sur le lait vendu par Eureden à Laïta mais sur la part de lait achetée directement par

Even à Eureden. Le groupe coopératif dénonce le fait qu'Even, majoritaire au capital de Laïta, fait bénéficier ses éleveurs maison d'une meilleure valorisation du lait par rapport à celui, dans ce contexte, des adhérents d'Eureden.

Un manque à gagner estimé entre 2 et 2,5 millions d'euros pour les quelque 1 200 adhérents d'Eureden qui vendent leur lait par l'intermédiaire de leur coopérative et qu'Even ne reconnaît pas comme un apporteur direct. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 12 septembre.



Le conflit entre les deux coopératives porte sur le respect du droit de ristourne. Photo Le Télégramme